RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE Libert Egalité Fraternit	Baccalauréat voie Générale et Technologique Textes de référence : - Circulaire du 26/09/2019 - Note de service du 28/07/2021 - Guide de l'évaluation () lycée GT	Baccalauréat voie professionnelle Texte de référence : circulaire du 29/12/2020	CAP Texte de référence : circulaire du 17/07/20
Modalités d'évaluation	CCF:  3 APSA de 3 CA différents dont au moins deux issues de la liste nationale, pendant l'année de terminale.  Le référentiel d'évaluation de chaque APSA doit être validé par la commission académique. Mettre à jour pour session 2023 (Bulletin officiel n° 17 du 28/4/2022)  AFL1 /12pts évalué le jour de l'épreuve (6+6 sans nomogramme à partir de la session 2023)  AFL2 et 3 /8pts évalué au fil de l'eau (choix de l'élève). AFL3 CA1/3/4 un seul rôle à partir de 2023.  Co-évaluation avec l'enseignant de la classe (exceptionnellement, évaluation par l'enseignant de la classe si la co-évaluation s'avère impossible : NDS 4-4-2022, BOEN 7 avril 2022  Moyenne des notes arrondies au point entier le plus proche.  Si absence non justifié à 1 CCF, Note = 0 et la noteexamen = moyenne notes obtenues.  Si absence non justifié aux CCF, note = absent Possibilité une seule APSA si cas de force majeure.  Épreuve ponctuelle:  2 APSA de 2 CA différentes parmi 3 issuesde la liste nationale (800m, Danse, Tennis de table selon référentiel national)	CCF:  3 APSA de 3 CA différentes évaluées en dernière année de formation.  Le référentiel d'évaluation de chaque APSA doit être validé par la commission académique.  AFLP 1 et 2 évalués le jour de l'épreuve /12pts.  2 AFLP parmi les AFLP 3 à 6 évalués au fil de l'eau, retenu par l'équipe /8pts (répartition despoints au choix de l'élève).  Moyenne des notes arrondies au point entier le plus proche. Si absence non justifié à l'épreuve finale d'1 CCF, Note = 0 et la note examen = moyenne notes obtenues. Si absence non justifiée aux trois épreuves finales CCF, note = absent (= éliminatoire). Bienveillance recommandée  Possibilité une seule APSA si cas de force majeure.  Épreuve ponctuelle: 2 APSA de 2 CA différentes parmi 3 issues de la liste nationale (800m, Danse, Tennis de table selon référentiel national)	CCF:  2 APSA de 2 CA différents évaluées en dernière année de formation.  Le référentiel d'évaluation de chaque APSA doit être validé par la commission académique.  AFLP 1 et 2 évalués le jour de l'épreuve /12pts.2  AFLP parmi les AFLP 3 à 6 évalués au fil de l'eau /8pts (répartition des points au choix de l'élève).  Moyenne des notes arrondies au point entier le plus proche.  Si absence non justifié à 1 CCF, Note = 0 et la noteexamen = moyenne notes obtenues.  Si absence non justifié aux deux CCF, note = absent (= éliminatoire). Bienveillance.  Bienveillance recommandée  Possibilité une seule APSA si cas de force majeure.  Épreuve ponctuelle:  Une APSA parmi 800m, Danse, Tennis de table selon le référentiel national.
	Référentiels épreuves ponctuelles BGT	Référentiels épreuves ponctuelles BCP	Référentiels épreuves ponctuelles CAP

	Sur présentation certificatmédical	Sur présentation certificatmédical	Sur présentation certificatmédical
Contrôle adapté ou aménagé	En CCF:  - 2 APSA adaptées de 2 CA différents 1 APSA possible en cas de sévérité majeure du handicap et après avis de la commission.  En ponctuel: - 1 APSA académique si lesconditions ne permettent pas l'évaluation en CCF Elève relevant du contrôle ponctuel inapte partiel ou en situation de handicap.	En CCF:  Possibilité d'évaluer sur 1, 2 ou 3 épreuves adaptées selon la situation. Possibilité d'évaluer sur 2 CCF Cas DI+DI+Note laissé à l'interprétation de l'enseignant.  En ponctuel: Impossibilité pour l'établissement de proposer une épreuve. Elève relevant du contrôle ponctuel inapte partiel ou en situation de handicap.	En CCF:  - 2 épreuves adaptées  - 1 épreuve normale et une adaptée.  - 1 seule épreuve adaptée si impossibilité.  - Cas DI+Note laissé à l'interprétation de l'enseignant.  En ponctuel:  - Impossibilité pour l'établissement de proposer une épreuve.  - Elève relevant du contrôle ponctuel inapte partiel ou en situation de handicap.
Dispense d'épreuve	Seuls les handicaps ne permettant pas au candidat d'épreuve. Les candidats de la formation professionnelle con conformément à l'article D. 337-19 du Code de l'éd	tinue qui souhaitent obtenir une dispense de l'é	épreuve d'EPS sont tenus d'en faire la demande
SHN	épreuves peuvent être également adaptés sur le cycle terminal. Enfin, ils peuvent demander à être évalués	l'une porte sur sa spécialité, où la note de 20/20 est automatiquement attribuée. La période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe du lycée professionnel jusqu'à l'année	Le candidat est évalué sur 2 activités relevant de 2 champs d'apprentissage, dont l'une porte sur sa spécialité, où la note de 20/20 est automatiquement attribuée.  La période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe du lycée professionnel jusqu'à l'année de la session de l'examen à laquelle il se présente.

Enseignement de spécialité EPPCS BO du 14 avril 2022	En première :  Moyenne des notes de trimestre. Niveau de performance dans au-moins deux APSA. Connaissances associées sur les trois thématiques du programme.  Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale, coefficient 8 qui comptera pour le baccalauréat.  En terminale :  Coefficient 16 – Au mois de mars, année de terminale  Epreuve écrite sur 20 points : 3h30  Epreuve orale de 30 minutes sur 20 points : 15 minutes de la pratique physique choisie par le candidat (12 points) + 15 minutes d'analyse vidéo d'une prestation physique du candidat qui peut être différente de la première (8 points).  Note finale : moyenne des notes des deux épreuves.	
Enseignement optionnel EPS Voies GT Contrôle continu sur chacune des années du cycle terminal	Si l'option a été suivie sur les 2 années du cycle terminal (première et terminale), le coefficient pour le baccalauréat est de 4. Si l'option a été suivie su une seule des 2 années du cycle terminal (première ou terminale), le coefficient pour le baccalauréat est de 2.  La moyenne annuelle d'EPS correspond à la moyenne des notes des 3 trimestres (ou deux semestres) de chaque année.  Les notes sont référées aux AFL du programme de l'enseignement commun et des AFL spécifiques du projet de l'enseignement optionnel de l'établissement.  Pratiquer: AFL1 au-moins 50%, et 25% pour le total des deux autres AFL.  Première: Pratiquer, au moins deux champs d'apprentissage. Réfléchir, (50% de la note) « Enrichir et mettre en œuvre les liens entre un thème et un APSA » évaluée en fin d'année (individuel ou collectif) selon une forme à définir (choisir), oral, écrit, etc.  Terminale: Pratiquer au moins deux champs d'apprentissage. Réfléchir, Oral binôme ou individuel (2/3 de la note). Si présentation, individuelle 15.	
Les activités académiques Voie GT	- Kayak - Aérobic - VTT - Ultimate	

#### Notation selon les différentes situations rencontrées.

Baccalauréat général et technologique			Note sur 20
Note d'une 1ère épreuve = N1	Note d'une 2 <sup>ème</sup> épreuve = N2	Note d'une 3 <sup>ème</sup> épreuve = N3	(N1+N2+N3) / 3
Note d'une 1ère épreuve = N1	Note d'une 2 <sup>ème</sup> épreuve =N2	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	(N1+N2+DI) / 2
Note d'une 1ère épreuve = N1	Note d'une 2 <sup>ème</sup> épreuve = N2	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif = zéro	(N1+N2+zéro) / 3
Note d'une 1ère épreuve = N1	Inaptitude médicale certifiéepour une épreuve puis un rattrapage	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	DI+DI+Note = Note ou DI
Note d'une 1ère épreuve = N1	Absence à une épreuve ou àun rattrapage sans justificatif= zéro	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif= zéro	(N1+zéro+zéro) / 3
Note d'une 1ère épreuve = N1	Inaptitude médicale certifiéepour une épreuve puis un rattrapage	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif= zéro	(N1+Dl+zéro) / 2
Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	Absence à une épreuve ou àun rattrapage sans justificatif = zéro	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif = zéro	(DI+zéro+zéro) / 2 = Note zéro
Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif= zéro	Inaptitude médicale certifiéepour une épreuve puis un rattrapage	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	zéro +DI+DI+ = Note zéro
Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	Inaptitude médicale certifiéepour une épreuve puis un rattrapage	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	Dispensé EPS bac = DI
Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif	Absence à une épreuve ou àun rattrapage sans justificatif	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif	ABSENT

Baccalauréat professionnel			Note sur 20
Note d'une 1ère épreuve= N1	Note d'une 2ème épreuve= N2	Note d'une 3ème épreuve= N3	(N1+N2+N3) /3
Note d'une 1ère épreuve= N1	Note d'une 2ème épreuve= N2	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	(N1+N2+DI) /2
Elève change d'EPLE  Note d'une 1ère épreuve  = N1 à demander à son ancien  EPLE	Note d'une 2ème épreuve = N2	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	(N1+N2+DI) /2
<b>Elève change d'EPLE</b> Note d'une 1ère épreuve  mpossible de l'obtenir	Note d'une 2ème épreuve = N2	Note d'une 3ème épreuve = N3	(N2+N3) /2
Note d'une 1ère épreuve= N1	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	DI/DI/Note = NOTE ou DI à l'appréciation de l'enseignant (idem que la voie GT)
Absence injustifiée	Absence injustifiée	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	AB (0) + AB (0) +DI= 0
Absence injustifiée	Absence injustifiée	Note d'une 3ème épreuve = N3	(AB (0) + AB (0) + NOTE)/3= NOTE
Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	DI+DI+DI = DI. Coefficient neutralisé
Absence injustifiée	Absence injustifiée	Absence injustifiée	(AB (0) + AB (0) + AB (0) )/3= ABSENT

CAP		Note sur 20
Note d'une 1ere épreuve = N1	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	(N1+DI) = N1
Note d'une 1ère épreuve = N1	Note d'une 2ème épreuve = N2	(N1+N2)/2 = une note sur 20 2 APSA de 2 CA différent
Note d'une 1ère épreuve = N1	Absence injustifiée	(N1+AB)/2 = une note sur 20
Absence injustifiée	Absence injustifiée	Absent = attention, le diplôme ne sera pas validé
	Cas dérogatoire	
Elève change d'EPLE Note d'une 1ère épreuve = N1 à demander à son ancien EPLE	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	Note +DI = NOTE
Elève change d'EPLE Note d'une 1ère épreuve = N1 à demander à son ancien EPLE	Note d'une 2ème épreuve = N2	(N1+N2) /2 = une note sur 20
Attention : absence implique élimination du candidat (non délivrance du diplôme)		